

ATHANASE ET LES FONDEMENTS THÉOLOGIQUES DE SON ANTI-ARIANISME

Valerry WILSON¹

ABSTRACT: *Athanasius and the Theological Foundations of his anti-Arianism.* Known for his defence of the Nicene Creed in 325, Athanasius of Alexandria waged a fierce and decisive struggle against Arianism, which denied the divinity of the Son of God by reducing him to a divine creature and calling into question his equality with the Father. After showing the complexity of the Arian theses and the reasons for their rejection of homoousios, this article attempts to present Athanasius' theological and biblical rationale for his anti-Arianism. Homoousios thus enabled Athanasius to lay the foundations of his Trinitarian theology.

Keywords: Arianism, will, nothingness, creature, anathema, Word of God, begotten, heresy, similar, consubstantial.

Athanase d'Alexandrie (297-373) (du grec *athanatos*, promis à l'immortalité) est un personnage incontournable de l'histoire du christianisme antique au point que le IV^e siècle est perçu comme étant le « siècle d'Athanase »².

¹ L'abbé Valerry Wilson est prêtre du diocèse de Luçon en France et curé de paroisse. Titulaire d'un doctorat en Théologie Patristique (Université de Lorraine) et d'un doctorat en Philosophie (Université Catholique de Lyon), il est également chargé de cours à l'Institut Catholique d'Études Supérieures de La Roche-sur-Yon ; email : valerrywilson@gmail.com.

² Ch. Kannengiesser, *Le Verbe de Dieu selon Athanase d'Alexandrie*, Paris 1990, 11.



Diacre ayant participé au Concile de Nicée en 325, premier concile œcuménique de l'histoire, secrétaire de son évêque Alexandre d'Alexandrie, Athanase, sans avoir droit à la parole ou aux votes, reste très influent dans les coulisses de ce concile. Mais bien plus, ce petit de taille, prodigieusement intelligent et pétri de culture grecque à la personnalité bien affirmée, a joué un rôle éminemment théologique parce que défenseur infatigable de deux expressions dogmatiques indispensables pour mieux comprendre l'identité du Verbe fait chair, le Fils de Dieu, à savoir qu'il est « engendré du Père (*ἐκ τοῦ πατρὸς γεννηθέντα*) » et qu'il est « consubstantiel au Père (*ὁμοιούσιος τῷ πατρὶ*) ». La première affirmation explique la génération éternelle du Fils tandis que la seconde récuse toute idée de créature affectée du Fils et soutenue par Arius. Il prend ainsi le contre-pied parfait des affirmations ariennes selon lesquelles « il y eut une fois où le Fils n'était pas »³ ou encore « par volonté le Fils a commencé d'exister ; il est issu du néant et il est une créature »⁴ ou enfin « le Fils est issu du Père selon sa volonté »⁵. Athanase se lance alors dans une lutte sans merci contre l'arianisme au point de transformer son argumentation anti-arienne en système de pensée, faisant ainsi œuvre de pionnier⁶ avec ses *Traités contre les ariens* (*CA : Contra arianos*) qui constituent son ouvrage dogmatique de grande portée rédigée entre 339 et 340. Il a connu de gré ou de force cinq exils. Devenu évêque en 328, il se consacre à dénoncer la doctrine qui minimise la divinité du Christ et se lance par ses catéchèses et son œuvre théologique à professer la foi au Christ Vrai Dieu et Vrai Homme. Nous tenterons de présenter le personnage central de la lutte d'Athanase, à savoir Arius et ses collaborateurs les ariens puis son système, l'arianisme. Ensuite, nous montrerons comment la question christologique de la divinité du Verbe fait chair est au cœur de la théologie athanasienne. Enfin, nous expliciterons les enjeux théologiques de l'*homooúsiοs* comme marque essentielle de la théologie trinitaire d'Athanase.

³ Athanase d'Alexandrie, *Traités contre les ariens*, I, 11, 1, éd. K. Metzler, introduction et notes de Lucian Dîncă, traduction de Charles Kannengiesser, Paris, collection Sources Chrétiennes 598, 2019, 135 (abrégé ci-dessous CA et SC).

⁴ CA, III, 59, 2, SC 599, 457.

⁵ CA, I, 9, 1-10, SC 598, 127-131.

⁶ L. Dîncă, *Le Christ et la Trinité chez Athanase d'Alexandrie*, Paris 2012.

I. Arius, les ariens et l'arianisme des *Contra Arianos*

Qui est alors l'Arius des *Contra Arianos* I et II ? Homme manipulé par les uns et les autres puis exploité par Athanase à titre posthume⁷, Arius serait un libyen⁸ d'origine, théologien et ascète chrétien, né vers 250 en Cyrénaïque. Il aurait étudié la rhétorique à Alexandrie et les sciences bibliques⁹ probablement avec Eusèbe de Nicomédie à la même école où Lucien d'Antioche¹⁰ formait ses disciples¹¹. Ordonné diacre par Pierre d'Alexandrie malgré les doutes autour de ses relations avec le schismatique Mélèce de Lycopolis¹², Arius a été ordonné prêtre par l'évêque Achille, alors successeur de Pierre d'Alexandrie. Alexandre confie la charge d'une des plus importantes communautés sur le bord de la Mer Méditerranée, Baucalis, à ce prédicateur zélé, loquace et populaire. C'est là qu'en 318, il enseigne une doctrine étrange et non conforme à la tradition de l'Église d'Alexandrie. Sa pensée innovante a donné naissance à l'arianisme. Elle a occasionné des querelles au sujet de la Trinité et de la divinité du Christ et permis à l'Église de définir le symbole de Nicée. Arius a été anathématisé comme hérétique¹³. Il est mort vers 336 à Constantinople.

Athanase présente Arius en termes plutôt méprisables : il est l'auteur « lui aussi, des *Thalies* »¹⁴ (*CA I*, 2, 3) comme l'égyptien Sotadès de Maronias¹⁵

⁷ Ch. Kannengiesser, *Athanase d'Alexandrie. Évêque et écrivain. Une lecture des Traités Contre les ariens*, Paris 1983, 115.

⁸ R. Williams, *Arius. Heresy and Tradition*, London 2001, 29-32.

⁹ Ch. Kannengiesser, Holy Scripture and Hellenistic hermeneutics in Alexandrian christology : the Arian crisis, in: Ch. Kannengiesser et I. Lawrence, Center for Hermeneutical Studies in Hellenistic & Modern Culture/Colloquy 41/Holy Scripture & Hellenistic Hermeneutical Studies in Alexandrian Christo, 1982, 1-5.

¹⁰ G. Bardy, *Recherches sur Lucien d'Antioche et son école*, Paris 1936.

¹¹ Williams, *Arius. Heresy and Tradition* 31.

¹² Athanase, *Lettres festales* 10, 7 (338) ; XXXVII (365) ; 39, 14 (367) ; voir A. Camplani, *Le lettere festali di Atanasio di Alessandria : studio storico-critico*, Roma 1989, 334, 492, 509 et 530.

¹³ Théodoret de Cyr, *Histoire Ecclésiastique*, Paris, SC 501, 189.

¹⁴ Il s'agit d'un recueil de chansons, composé en vers faciles à mémoriser et à transformer en musique sur des airs populaires. Arius a imité la *Thalie* en proposant des formules faciles à retenir afin de faire dissimuler sa pensée dans le bas peuple. Athanase présente la *Thalie* comme une « chanson à boire ». Athanase, *Lettre sur les synodes*, 15, 1-3, SC 563, 223.

¹⁵ Poète d'inspiration cynique, du IIIe siècle avant J.-C., ayant dénoncé le mariage de Ptolémée Philadelphe avec sa sœur Arsinoe.

dont il « a imité le style décousu et efféminé » ou « le ton et la mélodie débridée » (*De synodis*, 15, 2).

Puis « avec la fille d'Hérodiade, il a rivalisé en contorsions tout en jouant avec des propos offensifs contre le Sauveur, de manière à égarer la raison de ceux qui tombent dans l'hérésie » (*CA I*, 2, 3). Cette dépendance d'Arius envers Sotadès est peu élogieuse. Arius peut être classé dans la catégorie des personnages tels Sotadès, Marcion (*CA I*, 3), Valentin (*CA I*, 56), Basilide (*CA II*, 70), Simon le Mage (*CA I*, 56), Mani (*CA I*, 2 ; *CA I*, 3 ; *CA II*, 39-43 ; *CA III*, 35 et 50...)¹⁶. On peut dire qu'Arius est un sophiste habile dans la pratique de l'art du *mimesis* littéraire¹⁷. Pour Athanase, Arius est l'initiateur d'hérésie, un fauteur de troubles hérétiques. Il est excommunié « expulsé de l'Église » ou mieux « frappé de l'anathème » (*CA I*, 7, 4) par le bienheureux évêque Alexandre (*CA I*, 3, 1). D'après Athanase toujours, Arius est un « déconcertant, [qui], loin d'imiter rien d'honnête, et ne sachant même pas ce qui est propre à des gens sérieux, mais volant l'essentiel de ce qu'il disait aux autres hérésies, ait imité les simagrées ridicules du seul Sotadès »¹⁸. Il a écrit des formules sinistres contre le Sauveur. Comme un traître qui exposait son jeu, une « âme non virile » et un « esprit corrompu », puis « de la même manière le frauduleux et sotadén Arius fait mine de parler de Dieu en faisant usage des mots de l'Écriture, mais en tous points il est condamné comme un athée [ἄθεος, sans Dieu, niant Dieu] *niant le Fils* et le comptant avec les créatures ».²⁰ Athanase accuse durement Arius d'être « devenu le légataire de la témérité du diable » (*CA I*, 6, 3), d'être un « ennemi du Christ » (*CA I*, 7, 4) lorsqu'il affirme dans la *Thalie* :

¹⁶ La doctrine manichéenne présente un syncrétisme entre le bouddhisme, le zoroastrisme et le christianisme. L'être humain serait le fruit d'une lutte entre la lumière et les ténèbres, entre le bien et le mal. Il méprise le corps et favorise l'âme (*CA I*, 23 ; *CA I*, 53 ; *CA I*, 8).

¹⁷ Kannengiesser, *Athanase d'Alexandrie, évêque et écrivain* 116.

¹⁸ *CA I*, 4, 2, SC 598, 111.

¹⁹ *Lettre sur les synodes*, 6, Paris, SC 563, 194 ; *Lettre à Sérapion*, III, 2, Paris, SC 15, 165 : l'athée signifie celui en qui il n'y a pas de Dieu, c'est-à-dire l'insensé qui est sans Dieu, qui renie ou rejette Dieu.

²⁰ *CA I*, 4, 5, SC 598, 113.

- Le Verbe n'est pas Dieu véritable ;
- Même pour le Fils, le Père demeure ineffable ; le Verbe ne peut ni voir ni connaître entièrement et avec exactitude son propre Père ;
- Les essences du Père, du Fils et du Saint-Esprit sont par nature divisées, dissociées, séparées, étrangères et sans participation réciproque²¹.

Athanase, bouillonnant de colère contre Arius, déclare que ces affirmations contre notre Seigneur Jésus-Christ ont provoqué le courroux du ciel. Le soleil était choqué car ne peut tolérer de pareilles « injures physiques infligées à notre commun Maître à tous, que celui-ci acceptait volontairement pour nous, se retira et ayant rétracté ses rayons, fit que ce jour-là se trouva privé de soleil »²². La nature humaine était « frappée d'aphasie » et a bouché ses oreilles pour ne pas entendre de pareils blasphèmes (*CA I*, 7, 2). La lutte d'Athanase contre Arius s'inscrit alors dans cette perspective de rendre raison à son Seigneur et d'essayer de justifier l'Auteur de toute Justice.

On comprend mieux pourquoi Athanase consacre à la pensée d'Arius, ce personnage très important dans l'histoire de la patristique, trois discours importants intitulés *Contra Arianos* dans lesquels il entend donner une réponse claire aux dossiers ariens. Le quatrième discours est un apocryphe²³. Les deux premiers livres sont probablement rédigés entre 339 et 340²⁴. Le premier traité, tout en reprenant les citations de la *Thalie*, présente la doctrine d'Arius et statue de manière profondément christologique sur la foi de Nicée ; il aborde la question de l'éternité du Fils, de son engendrement, de son immutabilité et de la place de la divinité du Fils au cœur de l'économie du salut en reprenant les citations de la *Thalie*. Le deuxième traité est d'ordre sotériologique sur fond biblique. Il poursuit avec le problème de la divinité du Fils en rapport avec l'économie du salut et la création de l'univers pour enfin statuer sur l'identité du Verbe

²¹ *CA I*, 6, 1-4, SC 598, 117-119.

²² *CA I*, 7, 2, SC 598, 121.

²³ Kannengiesser, *Athanase d'Alexandrie, évêque et écrivain* 375-380.

²⁴ A. Martin, *Athanase d'Alexandrie et l'Église d'Égypte au IV^e siècle (328-373)*, Rome 1996, 388 et 826.

de Dieu au cœur du mystère salvifique. Enfin, le dernier traité, plus pastoral²⁵, est une série de catéchèses bibliques sur l'unité entre le Fils et le Père et l'unité des chrétiens, une manière d'étayer la foi de l'Église en la divinité du Verbe incarné et de s'y conformer comme les Apôtres sont restés fidèles à l'enseignement du Christ²⁶. On peut retenir que le titre *Traités contre les ariens* se justifie assez clairement pour les livres I et II qui ont pour objectif clair de rejeter « la folie d'Arius »²⁷. Le nom de l'hérétique y est mentionné 25 fois. Non seulement une telle occurrence vient étayer la part fonctionnelle des deux premiers livres des *Traités contre les ariens*, mais aussi reste indispensable pour celui qui veut entrer dans l'esprit d'Athanase. Par contre le troisième livre fait très peu mention du nom d'Arius, et si l'on peut oser le dire, le cite de manière assez fortuite. C'est donc l'Arius des deux premiers livres des *Contra Arianos* qui nous intéresse au plus haut point. Nous présenterons maintenant la doctrine d'Arius, ses collaborateurs Eusèbe de Nicomédie et Astérius, puis les ariens et enfin l'arianisme.

Premièrement, l'arianisme recouvre la pensée d'Arius en rapport avec celle de ses soutiens et amis que sont : Eusèbe de Nicomédie et d'Astérius de Cappadoce. Athanase fait mention d'eux dans les deux premiers *Traités contre les ariens*. La contribution d'Eusèbe de Nicomédie est peu précise. On sait qu'il était influent à la cour impériale et qu'il fut un collucianiste²⁸. On peut dire donc qu'il représente un soutien politique en faveur d'Arius. C'est lui qui a baptisé Constantin sur son lit de mort en 337. Le second personnage est Astérius, présent dans les trois *Traités contre les ariens* ; il a joué un rôle plus déterminant auprès des païens. Disciple lui aussi de Lucien d'Antioche, Astérius le Sophiste fut un défenseur d'Arius réputé dans l'art du mensonge et

²⁵ C'est, de fait, la thèse défendue par Charles Kannengiesser qui fonde, selon lui, le fait que le dernier traité du *Contra Arianos* serait écrit par un autre auteur. Cette position a été remise en cause. Le ton est certes moins polémique mais cette dernière partie du *CA* aborde toujours des questions à la fois christologiques et pastorales.

²⁶ A. Le Boulluec, Hétérodoxie et orthodoxie, in: *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Ch. et L. Pietri (dir.), t. 1, Paris 1995, 267.

²⁷ *CA* I, 3, 5, SC 598, 111; *CA* III, 28, 3, SC 599, 365.

²⁸ Théodoret de Cyr, *Histoire Ecclésiastique*, I, 5, 4, SC 501, 195.

dans sa capacité à passer le faux pour le vrai²⁹. Sa pensée est citée et commentée par Athanase. Il fait partie du premier cercle autour d'Arius, mais sans jouer un rôle très précis. C'est un méchant sophiste de profession, dont la pensée au sujet du Verbe peut être résumée comme suit :

- Le Verbe n'existe pas avant d'avoir été engendré : « Qu'y a-t-il de commun entre le Fils et une œuvre faite, pour que l'on dise la même chose du Père et des créatures ? » (*CA I*, 29, 1, SC 598, p. 193) ; - « Le non-devenu est-il un, ou deux ? [...] Le Fils est l'une des créatures, et c'est bien ce que nous disions : il n'était pas avant d'avoir été engendré » (*CA I*, 30, 1-2, SC 598, p. 197) ; - « Il est une créature et l'un des êtres du devenir : comme auprès d'un maître et d'un expert il a appris l'art de produire, et ainsi il obéit au Dieu qui l'enseignait » (*CA II*, 28, 4, SC 599, p. 103) ; - « Voyez, c'est par Moïse que Dieu libéra son peuple d'Égypte, et c'est par lui qu'il donna la Loi, bien qu'il ne fût qu'un homme ; il est donc possible que le semblable se mette à exister grâce au semblable » (*CA II*, 27, 1, SC 599, p. 97) ; - « C'est clairement pour cette raison qu'il a dit qu'il est dans le Père et que le Père est en lui, à savoir que ni le discours qu'il tenait n'était le sien, selon son propre dire, mais était celui du Père, ni les œuvres ne lui étaient propres, mais elles étaient celles du Père qui lui en donnait la puissance » (*CA III*, 2, 1, SC 599, p. 283 ; *Lettre sur les Synodes*, 18, 2-20, 1, SC 563, p. 237-243).

Astérius est un « fallacieux sophiste », « avocat de cette hérésie » (*CA I*, 30, 7 ; *CA III*, 2, 1). En employant l'expression « non-devenu », polysémique pour désigner le Christ, les ariens tentent de montrer que le seul inengendré est le Père : donc le Fils est venu à l'existence³⁰ et que seul Dieu est « non-devenu »

²⁹ Athanase, *Lettre sur les Synodes*, 18, 2, SC 563, 236-237, note 1.

³⁰ Sur les décrets de Nicée, 28 ; cf. Dîncă, *Le Christ et la Trinité chez Athanase d'Alexandrie* 371 : « J'ai [Athanase] appris en effet que ce terme a diverses significations. [Les philosophes] disent en effet que "non devenu" se dit de quelque chose qui n'est pas encore devenu, mais qui peut devenir, ou de quelque chose qui n'existe pas avant de venir à l'existence, ou encore indique quelque chose qui existe sans être devenu et sans avoir eu un commencement à son existence, donc éternel et impérissable ». Voir *Traité contre les ariens*, I, 30, 1-7, SC 598, 197-199.

puisqu'Astérius le définit comme « ce qui n'a pas été fait, mais est éternel »³¹ ; le Fils est issu du néant et n'existe pas avant d'avoir été engendré. Le rôle d'Astérius est simple : servir de tremplin entre l'hérésie d'Arius et les mondes non-chrétien et philosophique. Il a servi également d'avocat de la pensée d'Arius sacrifiée sur l'autel de la vérité biblique tronquée.

Deuxièmement, l'arianisme comprend la pensée d'Arius et s'étend sur celle de ses disciples qui sont également perçus comme des « partisans endoctrinés par Eusèbe [évêque de Nicomédie] »³², mort vers la fin de 341. Athanase fait trois reproches principaux à Arius et à Eusèbe dans leur tentative d'endoctriner les petites gens et les couches plus vulnérables de la société :

- Au niveau humain et ecclésial, Athanase les accuse tous les deux de promouvoir une exégèse erronée et de « s'écartez de la vérité, en se communiquant les uns aux autres des formules d'infamie »³³. Cette solidarité dans le mal se manifeste par le fait qu'« ils se mirent à circuler partout » sur la place publique pour rencontrer et influencer les enfants, les femmes de condition modeste et des hommes.

Afin de secouer toutes les sphères de la société, voici le questionnaire adressé aux enfants au sujet du Fils de Dieu par les partisans d'Arius :

- « Celui qui est a-t-il fait à partir du néant celui qui n'est pas, ou celui qui est ? L'a-t-il donc fait comme un étant ou un non-être ? Le non-devenu est-il un, ou deux ? Est-il doué d'indépendance et ne change-t-il pas selon son propre libre arbitre, étant d'une nature changeante ? » (*CA* I, 22, 4, SC 598, p. 173-175).

³¹ *CA* I, 30, 7, SC 598, 199 ; *CA* II, 27, 6, SC 599, 101 : « Ils [les ariens] disent : "Voir, le soleil aussi est unique et la terre est unique" ».

³² *CA* I, 22, 4, SC 598, 173. Athanase précise dans sa *Lettre sur les synodes* 17, 2, SC 563, 230 qu'Eusèbe est de Nicomédie. Selon l'*Apologie contre les ariens*, Alexandre d'Alexandrie s'est opposé à Eusèbe qui a été déplacé de Béryte à Nicomédie (*Apologia secunda*, n. 6) ; voir G. C. Stead, “Eusebius” and the Council of Nicaea, *Journal of Theological Studies*, 24, 1973, 85-100.

³³ *CA* I, 22, 4, SC 598, 173.

Puis l'interrogatoire auquel les femmes d'humble situation sociale sont soumises et qui révèle bien la mauvaise foi des ariens se présente comme suit :

- « Avais-tu un fils avant d'enfanter ? Tout comme toi tu n'en avais pas, de même le Fils de Dieu n'était pas avant d'avoir été engendré » (*CA I*, 22, 5, SC 598, p. 175) ; « As-tu un fils, avant de le faire naître ? » (*CA III*, 67, 3, SC 599, p. 485).

Quant aux hommes, ils devront répondre aux dilemmes que voici, une manière déguisée de rejeter la doctrine selon laquelle le Fils partage la même nature que le Père et donc qu'il n'est pas né :

« Devenez-vous pères en le voulant ou par votre nature ? Ou vos enfants ressemblent-ils à votre volonté ou à votre nature et à votre essence ? » (*CA III*, 67, 3, SC 599,, p. 485).

Et voici la réponse des ariens aux pères et aux femmes pour les persuader de ne pas reconnaître le Fils comme engendré du Père :

- « Ce que nous engendrons n'est pas semblable à notre décision, mais à nous ; et nous ne devenons pas parents par l'effet d'une délibération antérieure, mais le fait d'engendrer est propre à notre nature, puisque nous aussi sommes images de nos pères » (*CA III*, 67, 4, SC 599, p. 485).

Cette proposition revient à faire du Fils une reproduction et une image imparfaite du Père d'une part, et à le soumettre à la volonté du Père d'autre part. Comme engendré, le Fils ne connaîtait pas entièrement toute la pensée du Père. Le Fils serait donc soumis au Père.

Au plan biblique, Athanase reproche à Arius et à Eusèbe de s'écartier de la « règle de la foi » en proposant à leur public des questions, « certes non tirées des Écritures divines, mais du trop-plein de leur cœur »³⁴. En *CA I*, 37, Athanase se désole également de la lecture tronquée que font Eusèbe et Arius de Ph 2, 9-10 (*C'est pourquoi Dieu l'exalta et lui donna un nom au-dessus de tout nom afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans les cieux, sur la terre et dans*

³⁴ *CA I*, 22, 4, SC 598, 173.

les enfers) et du Ps 44, 8 (C'est pourquoi Dieu, ton Dieu, t'a oint d'une huile d'allégresse autrement que ceux qui participent de toi) au sujet de l'abaissement du Verbe, de son immuabilité et de son éternité quand ils écrivent : « Si c'est pour cela qu'il [le Verbe] a été exalté et qu'il reçut la grâce et fut oint, il a reçu le salaire de son libre arbitre. C'est par son libre arbitre qu'il a agi ; il est donc entièrement changeant par nature »³⁵. Les ariens font ainsi une interprétation désorientée de la pensée biblique. Pour eux, par son libre arbitre, le Fils serait capable de bien comme de mal, car soumis au changement par nature ; Dieu l'a choisi par son ascèse, par ses mérites car il est prédestiné à ne pas pécher³⁶. Une telle propagande exégétique est mortifère selon Athanase. Elle sème du doute dans la foi des chrétiens. Toutefois, on peut dire qu'Eusèbe est un simple soutien d'Arius sans être l'impulseur de sa pensée.

Au plan intellectuel, Athanase déplore le fait qu'ils aient pu mettre par écrit leurs doctrines erronées qui sèment du trouble dans le milieu chrétien : « de telles choses, ils n'ont pas seulement eu l'audace de les dire, mais Eusèbe et Arius les ont aussi bien écrites, et leurs partisans n'hésitent pas à parler sur la place publique sans se rendre compte de la folie que leur discours contient »³⁷. Le nom d'Arius renvoie donc aux réalités littéraires, bibliques, ecclésiales, doctrinales et qui n'ont parfois existé qu'après sa mort. Arius passe largement Arius. Sa posture d'hérésiarque recouvre tout ce qui est cité sous ce prête-nom.

Troisièmement, l'arianisme englobe les disciples d'Arius et leurs partisans. Ils font désormais de ce courant de pensée un mouvement composite. Ils cherchent à user de faux prétextes, n'acceptent pas de remarques, passent pour des chrétiens (*CA I*, 2, 3). Les ariens sont « ceux qui s'en allèrent avec Arius » (*CA I*, 3, 2) ; ils sont « les disciples des hérétiques, eux, même s'ils ont des successeurs de didascals sans nombre, portent sans exception le nom de l'inventeur de leur hérésie »³⁸. Les ariens sont ceux qui ont suivi la doctrine d'Arius. Ils sont identifiés à partir de ce personnage ; ils s'inspirent de lui³⁹.

³⁵ *CA I*, 37, 3, SC 598, 217.

³⁶ *CA I*, 5, 8, SC 598, 117.

³⁷ *CA I*, 37, 4, SC 598, 217-219.

³⁸ *CA I*, 3, 4, SC 598, 109.

³⁹ Kannengiesser, L'histoire des Ariens d'Athanase d'Alexandrie : une historiographie de combat au IV^e siècle, in: B. Pouderon et Y.-M. Duval (dir.), *L'historiographie de l'Église des premiers siècles*, Paris, 2001, 127-138.

Si les chrétiens et convertis ne prennent pas le nom de leurs catéchètes, mais celui du Christ, leur unique Maître, force est de constater que les ariens s'identifient à un homme : Arius. On peut les définir également comme étant des « fous d'Arius », ayant apostasié la foi apostolique, devenant ainsi des « inventeurs de maux nouveaux, qui ont rejeté les énoncés des divines Écritures, mais présentent les *Thalies* d'Arius comme une forme de sagesse nouvelle, en quoi ils ont raison car c'est bien une hérésie nouvelle que les *Thalies* annoncent »⁴⁰.

Les ariens réactualisent la pensée de leur chef de file, non sans risque de division. Ils ne sont pas que partisans d'Arius, mais ils profitent de ce nom pour introduire leur propre pensée. Reprenant certaines de leurs pensées, Athanase, en honnête homme, précise quand elles ne sont pas directement d'Arius comme en témoigne ces deux passages :

- « S'il est possible que lui, en tant qu'œuvre faite, connaisse le Père, que le Père soit connu de tous, chacun à sa mesure, puisque toutes les œuvres faites, dans ce cas, sont comme lui [...], **même si Arius n'est pas de cet avis** » (*CA* II, 22, 4, SC 599, p. 85) ;
- « Donc à Dieu seul revient toute adoration. C'est bien ce que les anges eux-mêmes savent, à savoir que dépassant en gloire tous les autres êtres ils n'en sont pas moins tous des créatures [y compris le Fils en sous-entendu] et ils ne sont pas de ceux qu'on adore, mais de ceux qui adorent leur Maître [...], **les ariens dussent-ils en crever par le milieu** » (*CA* II, 23, 5-7, SC 599, p. 87-89)⁴¹.

Arius devient alors un nom référentiel, patronymique. Les ariens sont ceux « dont on dénonce les erreurs doctrinales et les exégèses perverses de la sainte Écriture »⁴². Ils représentent des déviationnistes repérés par Arius lui-même ou des partisans de sa pensée de sorte que « penser selon Arius » revient à s'opposer à Athanase. L'évêque d'Alexandrie traite ainsi tous ses adversaires

⁴⁰ *CA* I, 4, 1, SC 598, 111.

⁴¹ Cette expression signifie qu'en face de ce qui est dit sur le Fils dans les Écritures, les ariens devraient mourir de honte.

⁴² Kannengiesser, *Athanase d'Alexandrie, évêque et écrivain* 119.

d'« ariens » afin de les clouer sur le bois de la perversité doctrinale qu'est celle d'Arius. Il les qualifie de séducteurs aux intentions frauduleuses, dénonce leurs « subtiles perversités », ainsi que « les contours flous de leur abject système » (*CA II*, 33, 1). L'ensemble forme « l'hérésie arienne » (*CA II*, 72, 5) avec pour spécificité l'hypocrisie. Dès qu'on les attaque sur un point, ils passent à un autre allant jusqu'à refuser parfois de se reconnaître dans la pensée d'Arius ou de se faire excommunier comme lui. Ils vivent sous le régime de l'obstination, de l'impiété, de l'erreur, et de la fabulation (*CA II*, 1, 1-5), attirant à eux de nouveaux fidèles. Il les appelle les « fous d'Arius », les assimile aux « Juifs contemporains » (ou Juifs d'aujourd'hui) (*CA I*, 8, 1 ; *CA II*, 1, 5 ; *CA II*, 17, 1 ; *CA III*, 28, 1). Athanase les positionne aux côtés des maîtres gnostiques et des païens. Ils sont donc des « ennemis de Dieu » (*CA III*, 35, 1) et par conséquent des « insensés et des ennemis du Christ » (*CA III*, 67, 5). Tels sont d'ailleurs les derniers mots de ses *Traités contre les ariens*.

Quatrièmement, l'arianisme est défini par Athanase comme étant « une hérésie singulière entre toutes, dernière venue, qui s'est répandue depuis peu en signe avant-coureur de l'Antichrist, celle qu'on appelle arienne, rusée et fourbe [...] se couvre en hypocrisie avec les expressions de l'Écriture, comme l'a fait son père le diable, et elle veut *de force* rentrer dans le paradis de l'Église »⁴³. Il consiste à faire un mauvais usage des Écritures Saintes, en sortant les textes de leur contexte et en se prétendant faisant partie de l'Église⁴⁴. L'arianisme s'attaque aux doctrines essentielles de la foi chrétienne, lesquelles se présentent comme suit :

- que la Sainte Trinité, c'est un Seul Dieu en trois Personnes : Père, Fils, Saint-Esprit ; - que le Fils est consubstantiel au Père et partage avec lui l'éternité et l'être (*ex Deo* : qui vient de Dieu) ;
- que le Verbe n'est pas une créature du Père qui l'aurait créé du néant mais qu'il est Dieu.

⁴³ *CA I*, 1, 3, SC 598, 99-101.

⁴⁴ Ces deux points sont communs à toutes les hérésies : Irénée de Lyon, *Contre les hérésies*, III, 1, SC 211, 20-28.

L'arianisme est pluriel. Après son exil, Arius lui-même intègre la secte des Eusébiens qui prétendent ne pas s'opposer au Concile de Nicée mais refusent toutefois de désigner le Fils comme consubstantiel au Père. On peut également retenir entre autres branches d'ariens les anoméens dissemblables, les anoméens dissimulés, les homéens, les similiques ou semi-ariens.

Ce qui unit toutes ces sectes d'ariens, c'est le rejet de l'*homooúsiοs* avec pour suite logique la lutte contre Athanase qui en est le défenseur et qui, à travers ce terme, sauvegarde la foi chrétienne. Mais alors, comment les ariens, opposés à l'*homooúsiοs* justifient-ils le rapport entre le Père et le Fils ? Si le Verbe n'est pas l'égal du Père dans sa substance (*homoousios*), lui est-il au moins semblable (*homoios*) ou dissemblable (*anomoios*) ? Trois catégories d'ariens se présentent alors à nous :

- D'abord, nous avons ceux qui nient toute similitude entre la substance du Fils et celle du Père. On les appelle les ***anoméens dissemblables*** ou ouverts avec comme lieutenants : Aèce, Eudoxe et Acace. Ils affirment que le Père est de substance divine et est incréé, mais que le Verbe est de substance humaine et est créé. Le Verbe est, selon eux, différent en tout du Père et ne peut ni être son égal, ni partager la même substance que lui.

- Ensuite, il y a ceux qui acceptent la similitude entre le Fils et le Père. Pour eux, le Fils est semblable (*homoios*) au Père, mais non *homooúsiοs* (semblable au Père quant à la substance). On les appelle les ***anoméens dissimulés ou homéens***. La question qu'ils posent n'est pas la ressemblance relative entre le Père et le Fils, mais la ressemblance substantielle. Le Fils serait alors une simple image réfléchie du Père et non pas son égal de part la substance. Par ailleurs, les eusébiens et les acadiens se sont ralliés aux anoméens dissimulés qu'on appelle également les pseudo-similiques (*similis*, semblable).

- Enfin, on peut citer ceux qui acceptent le concept *homooúsiοs* pour signifier que le Verbe est semblable au Père quant à la substance, mais s'insurgent contre l'expression « consubstantiel au Père ». Ce sont les ***similiques ou semi-ariens***. Leur idée est de conserver la distinction des trois Personnes divines que l'expression « consubstantiel au Père » supprimerait. La différence entre eux et la foi chrétienne étant minime, les évêques catholiques les feront intégrer dans la communion de l'Église catholique. La lutte d'Athanase contre l'arianisme est d'ordre pastoral et intellectuel :

- défendre les formules christologiques de Nicée en les explicitant davantage aux chrétiens tout en combattant l'hérésie arienne ; - soutenir les chrétiens qui pourraient douter et les protéger de tout égarement ; - rétablir la vérité de la foi à partir d'une lecture plus juste des Écritures Saintes.

Ainsi, écrit Athanase, « exhorté par vous [les chrétiens et destinataires de son œuvre], je me suis cru obligé d'ouvrir *la cuirasse* de cette détestable hérésie et de démontrer sa nauséabonde absurdité, afin que ceux qui s'en tiennent éloignés continuent de la fuir et que ceux qu'elle a égarés se repentent ; ouvrant à nouveau les yeux de leur cœur, qu'ils sachent que si l'obscurité n'est pas lumière, ni le mensonge la vérité, de même l'hérésie arienne n'est pas bonne »⁴⁵. De plus, pas de confusion dans les termes, les ariens ne sont pas des chrétiens (*CA I*, 4). Les accepter comme tel reviendrait à affirmer que Caïphe est chrétien : « À la place du Christ, ils ont Arius »⁴⁶. Si les chrétiens se disent appartenir au Christ, les ariens combattent l'identité du Christ et son Église. Ils sont donc des « ennemis du Christ ». Ceci posé, en quoi consiste la lutte anti-arianiste d'Athanase ? Quelle a été son argumentation théologique de lutte contre l'arianisme ? Dit autrement, dans quelle mesure peut-on affirmer que la théologie athanasienne est profondément anti-arianiste ?

2. La théologie anti-arianiste d'Athanase

Si *Contre les ariens* est un titre bien générique, il appert toutefois d'appréhender la marque exceptionnelle de l'intelligence d'Athanase ainsi que son caractère bien tranché et entier. Athanase y déploie son argumentation, à la manière d'un goulot d'étranglement méthodologique afin de contrer et de démêler le nœud gordien que constitue l'arianisme. Notre questionnement de la conception anti-arienne d'Athanase aura pour but d'aider à réfléchir sur la place de Dieu et du salut de l'humanité opéré par Dieu en Jésus-Christ dans ces discours. Pour ce faire, nous partirons, sans ambages, de l'identité du Fils, Dieu et Homme, combattue par les ariens et défendue par Athanase à la suite du Concile de 325.

⁴⁵ *CA I*, 1, 4, SC 598, 101.

⁴⁶ *CA I*, 2, 2, SC 598, 103.

Dans son premier *Traité contre les ariens*, Athanase attaque frontalement les ariens, avec l'art polémiste qui est le sien. En rejetant l'arianisme, l'évêque d'Alexandrie focalise notre regard sur la doctrine de la foi de Nicée qu'il reprend à son compte. Ainsi, dans sa réponse à la thèse arienne de la non-éternité du Fils qu'il cherche à détruire, il lance l'offensive en ces termes d'interrogations :

Dites-nous, hommes de mauvaise foi et impies, qu'y eut-il, « une fois où le Fils n'était pas ? Si vous dites : « le Père », votre blasphème est pire ; il n'est pas permis de dire : « Il y eut une fois » ou de penser « une fois » à son propos. En effet, il est à jamais et il est présentement ; puisque son Fils aussi est, il est, étant *celui qui est* et le Père du Fils. Si vous dites qu'il y eut une fois où le Fils était alors que lui n'était pas, votre réponse est folle et dénuée de sens : comment celui-là pouvait-il être alors qu'il n'était pas ?⁴⁷

De la discussion entre théologiens au souci pastoral, Athanase aborde un point sensible de la doctrine chrétienne sur la filiation divine du Verbe fait chair, annonçant ainsi l'éternité du Fils de Dieu, sans détour. La raison en est que ce point est la cause principale du conflit entre Arius et l'évêque Alexandre. Trois points nous intéressent à présent : premièrement l'éternité du Fils, deuxièmement son engendrement et troisièmement le Fils, Verbe fait chair, issu de l'essence du Père. Chacun de ses sujets constitue le point marquant de chaque livre du *Traité contre les ariens*. Pour chacun de ses aspects, nous partirons de la position arienne, puis nous développerons l'argument anti-arien d'Athanase.

2.1. Jésus, Fils éternel du Père

Position arienne sur le Fils perçu comme première créature de Dieu

Le Fils, engendré par le Père en dehors du temps et créé et fondé avant les siècles, n'étant pas avant d'avoir été engendré, mais engendré en dehors du temps avant toutes choses, il a reçu le jour, seul, du Père, car il n'est pas éternel, ni coéternel, ni co-inengendré avec le Père et il n'a pas l'être en même temps que le Père, comme

⁴⁷ CA I, 11, 2, SC 598, 135-137.

certains le disent des êtres relatifs, introduisant ainsi deux principes inengendrés, mais de même qu'il est monade et principe de tout, de même Dieu est avant tout⁴⁸.

Les termes « engendré » et « créé » sont ici confondus voire synonymes. Arius reconnaît la suprématie du Fils par rapport aux autres êtres, mais il n'est pas éternel. À travers cette profession de foi à Alexandre, Arius récuse l'idée de l'engendrement du Fils comme l'égal du Père, mais défend plutôt celle d'un Verbe, première créature de Dieu. Il n'entend pas non plus une corrélation divine entre le Père et le Fils afin d'éviter toute tendance polythéiste. De plus, ne serait-il pas influencé par l'idée néoplatonicienne de la production du multiple à partir de l'Un ?

Réponse d'Athanase

- La question de l'éternité du Fils de Dieu porte dans ses gènes, avec les ariens, le fait même que le Christ ait été soustrait au temps et au mode de la création. Selon l'Église, il n'est pas créé mais il existe de toute éternité. Athanase nous dit sa foi : « Nous disons : “Celui-ci est par nature le vrai et authentique Fils du Père, propre à son essence, Sagesse monogène, Verbe vrai et unique de Dieu ; il n'est ni créature ni œuvre faite, mais le propre engendré de l'essence du Père ; aussi il est Dieu véritable consubstantiel au Père véritable” »⁴⁹. C'est la première marque de l'anti-arianisme d'Athanase : le Fils est éternel parce que consubstantiel au Père. Ainsi, à la question arienne : « Qu'y eut-il, une fois où le Fils n'était pas ? » (*CA I*, 11, 2), Athanase oppose une autre : « À celui *qui est* et *qui était*, qui dénierait le fait d'être éternel ? » (*CA I*, 11, 5). La réponse est sans équivoque : Dieu seul ; il est Créateur de toutes choses. L'opinion des ariens consistait à dire qu'il y avait un *temps*, un *moment* où le Père a existé sans le Fils. Elle est absurde dans la mesure où le Père ne serait pas ainsi appelé s'il n'avait pas de Fils. Évidemment, l'objectif des

⁴⁸ Arius, *Profession de foi à Alexandre*, dans B. Sesboüé et B. Meunier, *Dieu peut-il avoir un fils ? Le débat trinitaire au IVe siècle*, Paris 1993, 34-35.

⁴⁹ *CA I*, 9, 1, SC 598, 127.

ariens est de rejeter la génération éternelle du Fils. Mais pour Athanase, le Père est Père du Fils et bien plus, c'est le Fils qui nous révèle Dieu comme étant son Père et notre Père : en d'autres termes, l'éternité du Fils est le seul moyen pour le Fils de nous indiquer que son Père est éternel. De fait, contre le rejet de l'*homoousios*, Athanase argumente qu'« aucune des Saintes Écritures n'a jamais déclaré rien de pareil au sujet du Sauveur, mais plutôt le “toujours”, “éternellement”, et la coexistence de toujours avec le Père. Car *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était auprès de Dieu, et le Verbe était Dieu* [Jn 1, 1] »⁵⁰. Plusieurs arguments s'imposent à Athanase qui s'inspirent de la divine Parole :

a- Athanase fait valoir un argument biblique qui consiste à justifier l'éternité du Fils Sauveur qui *était* (Jn 1, 1), qui *est* et qui *vient* (Ap 1, 4 ; Ap 1, 8 ; CA I, 11, 5). Dit autrement, le Fils est éternel et transcende tout ce qui est créé. Il a donc contribué à l'œuvre de la création. Il existait avant le temps ; il est aujourd'hui ; il demeure pour toujours. Ainsi, le Christ est le Fils de Dieu ; il est Puissance et Sagesse de Dieu (1 Co 1, 24). Rejetant tout subordinatianisme du Fils au Père, Athanase se fait paulinien en écrivant :

Quelle est cette puissance de Dieu, Paul l'enseigne en disant : *Le Christ, puissance de Dieu et Sagesse de Dieu* [1 Co 1, 24]. Il ne se réfère pas en cela au Père, comme vous le murmurez souvent entre vous quand vous dites : « Le Père est sa propre puissance éternelle ». Il n'en est rien ; il n'a pas dit : « Dieu comme tel est la puissance », mais : *Il est sa puissance*. Il est clair pour tout le monde que ce qui est sien n'est pas lui, et ne lui est pas étranger, mais propre⁵¹.

Comme tel, le Fils est placé au-delà de tout créé. Il est donc le « propre » de la substance de Dieu et c'est lui qui nous fait connaître Dieu. Existant de toute éternité avec le Père, il a participé à la création : « Si elle [la création] fut faite par le Fils, et qu'en lui toutes choses subsistent [Col 1, 17], nécessairement celui qui contemple d'une façon correcte la création contemple aussi le Verbe son créateur, et par lui on commence à connaître le Père »⁵².

⁵⁰ CA I, 11, 4-5, SC 598, 137.

⁵¹ CA I, 11, 7, SC 598, 139.

⁵² CA I, 12, 2, SC 598, 139.

Le Fils se distingue donc du Père tout en restant étroitement lié à lui. Son éternelle puissance et sa divinité font de lui Verbe du Père, Créateur et Sauveur des hommes. Voilà pourquoi le Père sauve la création par le Fils par qui il l'a réalisée⁵³. Les titres « Puissance de » et « Sagesse de » permettent de mieux comprendre que le Fils n'est pas le Père d'une part, et que le Fils est le propre du Père dont il se distingue, d'autre part : le Fils est le propre de la substance du Père. Cette distinction établit nettement l'unité substantielle du Père et du Fils, une égalité divine entre les deux tout en maintenant la distinction Père/Fils. L'égale divinité entre le Père et le Fils et l'éternité divine s'expliquent également quand il est dit que le Verbe *existe avant les siècles* (Ps 54, 20), et que c'est par lui que le Père *a fait les siècles* (He 1, 2). Le Fils est alors Dieu comme le Père, de la même manière qu'on ne peut supprimer la lumière du rayonnement de sa splendeur. Ces arguments bibliques annulent ceux des ariens qui consistent à présenter le Père comme unique incréé et le Fils comme l'unique créé par le Père dans le temps. Pour Athanase, il n'y a pas un intervalle, ni de temps, ni d'essence entre le Père et le Fils, car « tout intervalle est mesuré dans les siècles et le Verbe est le roi et le créateur de tous les siècles. Il s'ensuit, puisqu'aucun intervalle, même le plus ténu, n'est possible avant lui, que c'est pure folie de dire : "Il y eut une fois où il n'était pas", lui l'éternel, et : "Le Fils est issu du néant" »⁵⁴. S'il y a eu un intervalle où le Fils n'a pas existé, c'est qu'il n'est pas éternel. S'il vient du néant, c'est qu'il ne vient pas de Dieu. Voilà en quels termes Athanase démonte les propos ariens pour établir l'éternité bienheureuse du Fils de Dieu.

b- L'argument théologique d'Athanase tourne également autour de l'expression : « toujours » et « éternel » pour désigner le Fils. Il est donc certain que la relation d'égalité entre le Père et le Fils justifie l'éternité de l'un et de l'autre, de sorte que le Fils ne peut être que Fils de son Père et le Père, Père

⁵³ Athanase d'Alexandrie, *Sur l'Incarnation du Verbe*, 3, 1-2, SC 199, 269 : « Voilà ce qu'ils [les ariens] racontent dans leurs mythes. Mais l'enseignement divin et la foi du Christ dénoncent leur vain langage comme une impiété, sachant que les êtres ne se sont pas faits spontanément, comme s'ils n'avaient pas été l'objet d'une Providence, ni à partir d'une matière préexistante, comme si Dieu était impuissant ; mais à partir du néant et sans qu'elles aient existé d'aucune façon auparavant Dieu a suscité toutes choses dans l'être par le Verbe ».

⁵⁴ CA I, 12, 7, SC 598, 141-143.

du Fils Jésus. En effet, le Fils « ne se range parmi les êtres du devenir, mais il est l’Image du Père et son Verbe éternel, qui n’a jamais cessé d’être, mais existe toujours, étant d’une lumière éternelle l’éternel rayonnement »⁵⁵. Sans le Fils Jésus, Dieu ne peut être déclaré Père et sans le Père, il n’y aura pas de Fils : le Christ est alors Fils éternel du Père puisque c’est lui qui nous indique qui est son Père. Refuser l’éternité du Fils ou nier la divinité du Verbe incarné, c’est attaquer la logique de la Trinité divine et l’unité d’essence des Personnes qui la composent.

c- Deux arguments philosophiques peuvent aussi se dégager de l’interprétation que fait Athanase de la doctrine du Concile de Nicée à travers l’usage qu’il fait des termes « substance » d’une part, « toujours » et « éternellement », d’autre part, afin de traduire à la fois l’éternité, l’unité et la distinction individuelle des Personnes trinitaires et spécialement du Fils.

c1- Athanase utilise le mot « substance » avec une précision non moins importante. L’emploi de « substance » se retrouve souvent dans son argumentation biblique pour traduire l’idée de « l’être-même ». L’évocation de « subsistant » a servi pour la lutte anti-arienne⁵⁶. Ainsi, le Fils, Lumière issue de la Lumière, Empreinte de l’hypostase du Père, est « l’Image véritable de la substance du Père » (*CA I*, 9, 1-3). Il est « de la substance même du Père » (*CA III*, 65). De fait, l’éternité du Fils est exprimée par les expressions : « *propre substance du Père* », ou encore « *propre engendré du Père* » afin de mettre fin à toute idée selon laquelle il serait fait. Elles expriment le fait que la substance du Père et celle du Fils sont identiques.

c2- En soutenant que le Fils est le Sauveur et vit *toujours/éternellement* avec le Père (*CA I*, 11, 4), Athanase insinue la supériorité de l’éternité sur la temporalité. Ne peut alors être éternel que ce qui relève de Dieu et de sa puissance, c’est-à-dire ce qui lui est propre. Le temps créé ne peut donc l’être que parce qu’il a bénéficié de la Main divine et ses limites sont la preuve de sa création. Seul ce qui est de *toujours* peut intégrer et créer ce qui a commencé. Le contraire est absurde. Voilà pourquoi le Fils éternel est dit Sauveur, Incréé et donc sans commencement.

⁵⁵ *CA I*, 13, 6, SC 598, 145.

⁵⁶ X. Morales, *La théologie trinitaire d’Athanase d’Alexandrie*, Paris 2006, 41-46.

2.2. *Le Fils, l'Engendré du Père, Monogène et Premier-né* *Exposé de la position arienne*

Le Dieu de toutes choses, voulant créer la nature du devenir et s'apercevant qu'elle ne pouvait pas endurer le contact avec la main pure de Dieu et sa production, fait et crée d'abord seul un seul, et le nomme Fils et Verbe, pour que celui-ci devenu intermédiaire, il puisse par la suite aussi faire venir à l'existence par lui toutes choses⁵⁷.

Arguments d'Athanase

Le passage sus-cité montre, au dire d'Athanase, la difficulté pour les ariens de définir le Fils. En bon pédagogue et pasteur, l'évêque d'Alexandrie, dans le deuxième *Traité contre les ariens*, a développé la question de l'identité du Fils de Dieu. Après avoir montré que le Fils est Seigneur et Créateur, qu'il n'est pas créé ou fait, il se lance dans un développement de son identité en deux points : le moment de l'Incarnation du Verbe (ou l'engendrement du Fils) et le Fils Monogène et Premier-né. Explorons son argumentation.

Premièrement, Athanase pense la divinité du Fils à l'intérieur de l'économie du salut tandis que les ariens conçoivent l'identité du Fils comme étrangère à celle de Dieu. Il statue particulièrement sur son Incarnation et sa Rédemption en partant du fait qu'il est absurde de soutenir la doctrine arienne selon laquelle le Fils est créé. Ainsi, si le Verbe divin est le Fils et la Sagesse, alors, « ces titres établis, le soupçon au sujet de l'œuvre faite et de la créature est éliminé et il disparaît sur-le-champ. Ni l'œuvre faite ne saurait être Fils et Verbe, ni le Fils ne saurait être œuvre faite et créature »⁵⁸. Puisque tout ce qui est fait l'est par le Verbe, le Fils-Verbe ne peut plus être fait. Le Fils, c'est le Verbe advenu, le Verbe fait chair. Il s'ensuit que le Fils est nécessairement engendré et que le Père a fait toutes choses *par* ou *dans* la Sagesse (Ps 103, 24), d'une part, et que les choses faites sont advenues par le Verbe et rien n'existe sans lui (Jn 1, 3), d'autre part. Étant donné que le Fils est ainsi défini par les Écritures Saintes, alors

⁵⁷ CA II, 24, 5, SC 599, 93.

⁵⁸ CA II, 5, 1, SC 599, 29.

il ne peut plus être lui aussi une œuvre faite. Il ne peut être que l'Engendré du Père (*πατῷος γέννημα*) (*CA* II, 5, 5). À partir de la question : « si le Fils est une œuvre faite, en quel Verbe et quelle Sagesse est-il donc, lui aussi advenu ? », Athanase répond avec la dialectique de la « manifestation incarnée » (prise par les ariens comme la preuve de l'infériorité du Fils au Père et par Athanase comme la raison de son engendrement divin) et celle du « moment incarné ». De quoi s'agit-il ? En récusant l'affirmation selon laquelle le Verbe serait créé et donc soumis au Père par sa fidélité, Athanase soutient qu'en de pareilles circonstances, le Fils serait également soumis à un juge comme toutes les œuvres créées. Or, rien de tel. On en déduit que le Fils est le Verbe, l'Engendré du Père. Les ariens expriment ce subordinationisme du Fils au Père⁵⁹ en se basant sur Dt 32, 4 : « Dieu est fidèle » et sur 1 Co 10, 13 : « Dieu est fidèle, lui qui ne permet pas que vous soyez tentés au-delà de votre capacité » pour réduire le Fils à son humanité. Athanase leur répond avec le sens de *Il est fidèle* en He 3, 2 en ces termes : « Les saints ne pensaient à rien d'humain au sujet de Dieu ; ils savaient que *fidèle* comporte dans l'Écriture une double signification, dont l'une vise celui qui croit, l'autre celui qui est digne d'être cru. L'une convient aux hommes, l'autre convient à Dieu [...]. Le Verbe est *fidèle* parce que ce qu'il dit doit être cru, car cela est vrai et il ne peut en être autrement »⁶⁰. L'interprétation d'Athanase renverse la perspective et revient à ceci : parce que le Verbe est le Fils éternel du Père et donc engendré, il est fidèle à Dieu son Père et sa parole doit être crue, car le Verbe demeure immuable dans sa manifestation incarnée (*CA* II, 6, 6-7). Le « moment incarné » traduit ce que le Fils éternel du Père a accompli en sa venue. En effet, il est présenté comme Prêtre éternel, comme Grand Prêtre (*CA* II, 8, 1). À ce sujet, les ariens pensent le sacerdoce du Fils comme précédant son Incarnation et comme la marque de sa condition divine mais inférieure à celle du Père. Or Athanase, lui, voit dans l'institution sacerdotale du Christ, l'indice même de l'exaltation du Fils Rédempteur. Il écrit : le Seigneur « ne changea pas lorsqu'il prit chair, mais qu'il demeura identique à lui-même, tout en étant caché par elle. Il n'est donc pas permis de comprendre *il devint* et *il a été fait* comme si le Verbe en tant que Verbe fut fait ; mais, étant Verbe créateur, par la suite il a été fait grand prêtre, ayant revêtu le corps qui est devenu et fait,

⁵⁹ E. Boularand, *L'hérésie d'Arius et la « foi » de Nicée*, Paris 1972, 49ss.

⁶⁰ *CA* II, 6, 4-5, SC 599, 33.

dont il a pu faire une offrande pour nous ; c'est pour cette raison qu'il est dit avoir été fait »⁶¹. Athanase renverse la tendance et fait du sacerdoce du Christ son engagement pour notre salut. Le Fils assume la chair humaine par son Incarnation et le « moment incarné » devient la manifestation de sa divinité dans l'humanité qu'il est venu racheter. Le Verbe s'est fait chair pour nous les hommes et pour notre salut.

Le second point théologique que développe Athanase est la raison de l'Incarnation du Verbe. C'est pour nous qu'il est devenu un homme. L'horizon sotériologique s'entend comme suit : « Le Seigneur, n'étant soumis à aucune raison, peut être le Verbe, sinon parce qu'il est l'engendré et la Sagesse monogène du Père, c'est lorsqu'il devient homme qu'il donne la raison pour laquelle il était sur le point de porter la chair. Car le besoin des hommes précédait le fait de son devenir homme, un besoin sans lequel il n'aurait pas revêtu la chair »⁶². Les deux raisons de l'Incarnation du Verbe se dessinent⁶³. La première est que le Verbe s'est incarné pour le rachat et le salut de l'homme afin que ce dernier puisse bénéficier de la vraie connaissance de son Créateur. La seconde est que l'Incarnation justifie la déification de l'homme, but premier et ultime de sa création. Le Verbe s'est fait homme « afin de rendre l'homme capable d'assumer la divinité »⁶⁴. Le qualificatif de « Monogène » et « Premier-né » en sont les conséquences théologiques immédiates, répondant ainsi au paradigme du « commencement temporel » pour ce qui concerne tous les êtres créés⁶⁵ et du « commencement éternel » réservé au Verbe seul. Jésus-Christ est donc le Fils Unique de Dieu le Père, à la fois Monogène et Premier-né. Il est engendré (Ps 109, 3 ; Pr 8, 25). Il est son Monogène parce qu'il est engendré (*CA* II, 59, 6-60, 1-5). Il est Premier-né ne signifie pas qu'il est égal aux créatures, mais « parce qu'en lui la création est advenue » (*CA* II, 63, 1). Le Monogène implique son existence dans le sein du Père (Jn 1, 18), tandis que le Premier-né laisse envisager son rôle créateur et sa mission archétypale (Premier-né) devant toute la création.

⁶¹ *CA* II, 8, 1, SC 599, 39.

⁶² *CA* II, 54, 2, SC 599, 187.

⁶³ *Sur l'incarnation du Verbe*, 11-12, SC 199, 302-310.

⁶⁴ *CA* II, 59, 4, SC 599, 203 ; voir *Sur l'incarnation du Verbe*, 54, 3, SC 199, 459.

⁶⁵ *CA* II, 57, 3, SC 599, 197 : « C'est à partir d'un commencement donné que les êtres du devenir sont une fois advenus du néant et ont été créés ». Par le bon vouloir du Créateur, les êtres créés sont venus à l'existence ex nihilo (à partir du néant, à partir de rien).

2.3. *Le Fils, issu de l'essence du Père*

Position arienne

Ils délirent ainsi du fait de leur perversion mentale, estimant que Dieu est un corps et ne comprenant pas ce que veut dire vrai Père et vrai Fils, ni Lumière invisible et éternelle, ni son rayonnement invisible, ni non plus son hypostase invisible, empreinte incorporelle et image incorporelle. S'ils comprenaient, ils ne blasphèmeraient pas en ridiculisant le Seigneur de la gloire, ni n'interpréteraient de travers des expressions correctes en prenant dans un sens matériel ce qui est dit des réalités incorporelles⁶⁶.

Raisonnement d'Athanase

Athanase reprend ainsi de manière succincte l'essentiel des termes théologiques qui servent de lieu d'achoppement entre les ariens et la foi de Nicée. L'arianisme avance en posant une différence de fond entre le Fils et le Père. Il rejette l'unité intrinsèque du Père et du Fils. Selon les partisans d'Arius, le Fils ne peut pas être « issu de l'essence du Père », car il est considéré comme une créature : « Telle est la vomissure du fond de leurs coeurs impies, ils se mettent à dénigrer l'affirmation du Seigneur : *Moi dans le Père et le Père en moi* [Jn 14, 10] »⁶⁷. Ne pas convenir de l'unité d'essence entre le Père et le Fils revient à rejeter leur consubstantialité, à insister sur leur différence plutôt que de les distinguer pour mieux les unir. Athanase rétablit la vérité évangélique : « Le Fils est *dans le Père*, comme il nous est permis de penser, parce que tout l'être du Fils est propre à l'essence du Père, comme le rayonnement pour la lumière et le fleuve pour la source, si bien que celui qui voit le Fils voit le propre du Père et comprend que l'être du Fils, étant issu du Père, est ainsi dans le Père »⁶⁸. Défendant l'unité intrinsèque de l'essence du Père et du Fils, Athanase va plus loin dans sa pensée que l'on peut reprendre comme suit : Le Fils est le propre du Père. Il est issu de son essence et le révèle au point qu'il est devenu le rayonnement de sa lumière. Contempler le Fils, c'est se laisser

⁶⁶ CA III, 3, SC 599, 279.

⁶⁷ CA III, 1, 2, SC 599, 279.

⁶⁸ CA III, 3, 2, SC 599, 285.

illuminer par le propre de l'essence du Père. L'identité de la divinité se justifie par l'unité de leur essence. L'être du Père est dans le Fils. L'unité du Père et du Fils ne signifie pas qu'ils sont deux moitiés de divinité qui se mettent ensemble, ni comme « un seul être » qui passe tantôt pour le Père, tantôt pour le Fils (*CA III, 4, 1*)⁶⁹.

Si le Fils n'était pas issu de l'essence du Père, il serait conçu en dehors de lui et l'unité Père/Fils serait impossible d'une part, et le Fils pourrait être pris pour un autre Dieu, d'autre part. Concevoir la divinité du Fils comme étrangère ou subordonnée à celle du Père comme l'ont fait les ariens, c'est supposer qu'il y a deux Dieux, ou que le Fils se plie simplement à la volonté du Père. Or, ce qui les lie, c'est justement le fait de partager la même substance, la même essence (*ousia*). Le Fils est le rayonnement de la Lumière que constitue le Père. Le rayonnement n'est pas une autre lumière, il n'est pas second par rapport à la lumière. Il vient de la lumière et la déploie. Voici pourquoi on dit que le Fils est le « propre engendré » de l'essence du Père (*Jn 10, 30 ; CA III, 4, 3*) : les deux sont inséparables. Pour montrer quelle relation définit le Fils au Père, Athanase nous enseigne que le Christ ne subit pas l'Incarnation ; qu'il participe à la volonté du Père ; qu'il est le Conseil vivant de son Père. Voyons chaque cas.

a- D'abord, le Fils ne s'est pas incarné par nécessité. Les ariens soutiennent la thèse suivante : « S'il [le Fils] n'a pas commencé d'exister par volonté, Dieu a eu un fils par nécessité, et sans le décider »⁷⁰. Cette affirmation repose sur le fait que les ariens prétendent que soit Dieu a imposé l'Incarnation à son Verbe (par volonté), soit Dieu subit l'Incarnation de son Fils (par nécessité). Or Athanase maintient que le Fils est le propre engendré, issu de l'essence du Père, librement. Par-là, il répond aux attaques ariennes qui soutiennent que le Fils est créé par la libre volonté du Père. S'il n'y a pas de volonté accidentelle en Dieu, alors, le Fils partage ainsi la nature du Père éternellement, car la volonté divine est toujours conforme à sa nature⁷¹.

⁶⁹ A. Grillmeier, *Le Christ dans la tradition chrétienne, tome I. De l'âge apostolique au concile de Chalcédoine (451)*, Paris 2003, 393-408. Loin d'Athanase toute tendance modaliste.

⁷⁰ *CA III, 62, 1, SC 599, 465-467.*

⁷¹ E. P. Meijering, *Orthodoxy and Platonism in Athanasius. Synthesis or Antithesis ?*, Leyde 1968, 72.

L'idée défendue est celle selon laquelle le Fils ne vient pas de l'extérieur du Père. Appliquer les considérations humaines « par volonté », « sans son avis » au Fils, c'est le considérer comme un homme et surtout l'extraire de la divinité. Le Fils est Fils du Père par nature et non par volonté. Dieu a son Fils non pas par volonté mais par nature. Excluant formellement la *délibération* et la *volonté* comme gage du devenir en Dieu⁷², Athanase en vient à cette affirmation : les ariens l'ont fait « dans le seul but de nier qu'il existe un véritable Fils de Dieu »⁷³. Si le Père délibère sur le Fils qui est issu de sa propre essence, alors, il ne l'assujettit pas, il le contemple et s'examine lui-même (*CA III, 63, 3*), car le Fils et le Père ne font qu'UN (*Jn 10, 30*)⁷⁴.

b- Une deuxième problématique se pose comme suit : si le Fils est issu de l'essence du Père, s'il ne subit pas la volonté du Père, « est-il du coup étranger à la décision du Père et non voulu par lui ? » (*CA III, 66, 1*). L'apôtre Jean nous enseigne que le Père aime le Fils et rien du Père n'est inconnu du Fils. Le Père *lui montre toutes choses* (*Jn 5, 20*). Puisque Athanase pense selon le mode de la nature divine, les concepts philosophiques de *volonté* et de *délibération* sont inadéquats pour traduire les relations divines. Le propre de Dieu est d'être Amour, Vérité et Bonté. Dieu décide alors *avec* et *par* son Fils (qui est l'hypostase du Père). Le Fils ne peut alors pas être en dehors des décisions du Père. Athanase écrit à ce sujet : « Selon la décision même selon laquelle il est décidé par le Père, le Fils à son tour aime, décide et honore le Père, et la décision qui passe du Père dans le Fils est une, si bien que, là encore, on peut contempler le Fils dans le Père et le Père dans le Fils »⁷⁵. On peut retenir que le Père est éternellement bon et décide par nature, de même que le Fils est éternellement

⁷² *Orthodoxy and Platonism in Athanasius. Synthesis or Antithesis ?* 79. Origène, pour sa part, développe l'idée du Fils comme « volonté du Père » parce que son égal. Voir Origène, *Traité des principes*, I, 2, 6, SC 252, 123 : « Puisque le Fils fait tout comme le Père, l'image du Père est formée dans le Fils qui assurément est né de lui comme une volonté de lui, procédant de l'intelligence. C'est pourquoi je pense que la volonté du Père doit suffire à faire subsister ce que veut le Père ».

⁷³ *CA III, 62, 3, SC 599, 467.*

⁷⁴ V. Wilson, Le Fils *homoousios* au Père selon Athanase d'Alexandrie, *Théophilyon*, tome XXIX, vol. 1, 2024, 135-144.

⁷⁵ *CA III, 66, 3, SC 599, 481.*

bon parce qu'engendré du Père. Le Père décide le Fils. Le Fils connaît et comprend le Père : ainsi s'exprime la filiation de nature et la similitude d'essence entre eux. Ils partagent la même *ousia*. Le Fils participe naturellement à l'*ousia* du Père (l'essence du Père). L'Engendré n'est pas semblable à la volonté de l'Inengendré, mais à l'Inengendré lui-même.

c- La dernière question porte sur le Fils, véritable Conseiller du Père. Origène l'avait anticipé dans le *Traité des principes* quand il écrit : « Dans son vouloir, il n'utilise pas une autre voie que la volonté qu'il émet dans son conseil. C'est ainsi que l'être subsistant du Fils est engendré par lui »⁷⁶. Pour Athanase, nous insistons, le Fils est par nature, propre engendré de l'essence du Père. Récusant l'idée d'une quelconque volonté le précédent, il est « le conseil vivant et la puissance du Père, le producteur des êtres qui plaisent au Père »⁷⁷. Le Fils n'est pas à réduire à son humanité. Si toute la création est le fruit du bon plaisir de Dieu et de sa volonté, il faut exclure de ce raisonnement le cas du Fils Jésus. Athanase persiste et signe : « Ce dernier n'est pas inclus parmi ceux qui résultent d'une volonté, il est plutôt lui-même le conseil vivant du Père, en qui toutes ces réalités sont advenues »⁷⁸. En d'autres termes, comme Conseiller du Père, le Fils est également sa décision, sa réflexion (*Logos*), sa Vérité et sa Volonté. Il ne peut donc pas être mis au même niveau que les créatures qu'il fait advenir à l'existence, d'une part, et il est associé à la gloire du Père ainsi qu'à sa seigneurie, d'autre part. Quant aux créatures, elles relèvent d'un degré inférieur : elles sont extérieures à la divinité et à l'union du Père et du Fils (*CA* III, 65, 1-4). En tant que le propre de l'hypostase du Père, le Fils n'est pas fait mais engendré par le Père. Issu de son essence, Fils éternel, Premier-né avant toute créature, Conseiller de son Père, il partage sa substance : il est donc *homooústios* au Père. Le Verbe met en musique la volonté du Père.

⁷⁶ Origène, *Traité des principes*, I, 2, 6, SC 252, 123.

⁷⁷ *CA* III, 63, 4, SC 599, 471. Voir Pr 8, 14 ; Pr 3, 19 ; 1 Co 1, 24.

⁷⁸ *CA* III, 64, 1, SC 599, 473.

3. Vers une théologie trinitaire *par l'homooúsiοs*

La clé de lecture de la pensée théologique d'Athanase est à rechercher dans la Tradition chrétienne venant d'Alexandrie. En effet, avant lui, la « règle de foi » est devenue un élément théologique essentiel pour Clément d'Alexandrie, Origène d'Alexandrie et Denys d'Alexandrie. Ils ont, tous les trois, eu à exclure du groupe des chrétiens ceux qui avaient une doctrine contraire à celle émise par les Apôtres et leurs successeurs. La « règle de foi », plus qu'un argument de valeur, devient un lieu théologique : est conforme à la foi chrétienne ce qui va dans le sens de ce que les Apôtres ont enseigné. La règle de foi synthétise l'enseignement de Jésus le Christ consigné dans les Saints Évangiles et dont Irénée de Lyon nous donne la liste⁷⁹. Elle représente un argument d'autorité indéniable. Elle est prêchée par les saints Apôtres et transmise par les Pères de siècle en siècle sous la forme d'un *credo* (Dieu, Jésus-Christ, Esprit-Saint, Église).

Ainsi donc, le Christ et la Trinité sont inséparables dans la pensée théologique d'Athanase qui qualifie les ariens de sectateurs et qui les considèrent logiquement comme des hérétiques, parce qu'ils soutiennent la « folie d'Arius ». Athanase s'inscrit dans la continuité de son prédécesseur Alexandre et du Concile de Nicée qui ont rejeté Arius et ses partisans qui ont été retirés de la pleine communion de l'Église.

On peut retenir au niveau théologique deux groupes qui s'affrontent : le premier est celui de ceux qui reconnaissent la divinité du Christ Jésus telle que définie par la doctrine nicéenne en sa consubstantialité ; le second regroupe ceux qui refusent d'accueillir le Fils comme *homooúsiοs* au Père, parce que ce mot ne serait pas issu des Saintes Écritures⁸⁰.

De fait, puisque le terme *homooúsiοs* n'est pas d'origine biblique, mais en le reliant aux images du Fils rayonnement de la gloire du Père (He 1, 3) et Image du Dieu invisible (Col 1, 15), Athanase l'inscrit dans la dynamique biblique comme porteur de sens théologique. Ce terme constitue le point de clivage entre ariens et chrétiens, Athanase tente de dénouer ce problème malgré le peu

⁷⁹ Irénée de Lyon, *Contre les hérésies*, III, 1, 1, traduction française par Adelin Rousseau, Paris 1984, 277 ; voir aussi *Contre les hérésies*, III, 11, 8.

⁸⁰ Dîncă, *Le Christ et la Trinité chez Athanase d'Alexandrie* 324.

de chance d'y parvenir à cause de la profondeur des divisions. Ainsi, le milieu du IV^e siècle voit naître les *tropiques* qui seraient sortis du groupe des ariens⁸¹. Ils sont disposés à confesser la divinité du Fils et donc à accepter le Fils *homooúsiοs* au Père. Le Fils partage la même divinité que le Père. Mais ils refusent d'appliquer ce même terme d'*homooúsiοs* à l'Esprit Saint.

En effet, dans l'œuvre d'Athanase, puisque le point de départ est la Trinité Sainte, les Personnes divines constitutives de cette même Trinité sont *homoousiai* entre elles, ce qui revient à ceci : le Fils est *homooúsiοs* au Père de la même manière que le Saint-Esprit est *homooúsiοs* au Père et au Fils. Athanase l'exprime en ces termes : « Il est manifeste que l'Esprit n'est pas du nombre des êtres multiples, ni non plus un ange, mais qu'il est unique et même propre au Verbe, qui est unique et propre à Dieu, qui est unique, et *homoousios* [à eux] »⁸².

Cette position de l'évêque d'Alexandrie n'est pas sans provoquer une autre tension chez les différents empereurs : ainsi Constantin, Constant et Jovien prennent partie pour Athanase et le concile de Nicée, tandis que Constance, Julien et Valens le considèrent comme provocateur de trouble dans l'Empire et dans l'Église par son soutien pour la doctrine nicéenne de l'*homooúsiοs*.

Que faut-il entendre par homooúsiοs chez Athanase ?

Le terme *homooúsiοs* signifie que les choses qui sont dites du Père le sont également du Fils⁸³, à l'exception de la paternité qui est propre au Père et la filiation qui est réservée au Fils seul. Si ce terme se réfère dans un premier temps au Fils et au Père, à la suite du Concile de Nicée, Athanase l'applique

⁸¹ Lettre à Sérapion, I, 10, SC 15, 100 : « Ces Tropiques, faisant cause commune avec les ariens et partageant avec eux le blasphème contre la divinité pour appeler créatures les uns le Fils et les autres l'Esprit, ont eu l'audace d'imaginer encore à leur usage des “tropes”, comme ils disent, et de détourner également de son sens la parole correcte que l'Apôtre adressait à Timothée en lui écrivant : “Je t'adjure devant Dieu et Jésus-Christ et les anges élus d'observer ces choses, sans prévention, ne faisant rien par faveur” ».

⁸² Lettre à Sérapion, I, 27, SC 15, 133.

⁸³ B. Lonergan, *The Way to Nicea: The Dialectical Development of Trinitarian Theology*, Philadelphie 1976, 91 et 101-102.

également à la troisième Personne de la Trinité, le Saint-Esprit, lorsque les ariens ont voulu douter de sa divinité. Retenons trois points :

- L'*homooúsios* ne se réduit pas à une unité des individus d'une même catégorie, mais renvoie surtout à la « matière dont les choses sont faites »⁸⁴ pour dire en réalité l'Être même de Dieu ou mieux encore l'*ousia* divine ou l'identité divine tout en distinguant les Personnes qui composent la Trinité Sainte. Autrement dit, il traduit la substance qui constitue et qui fait la divinité.

- La conséquence de ce qui précède est qu'Athanase utilise le concept d'*homooúsios* pour montrer qu'il y a bien trois Personnes distinctes au cœur de la Trinité. La spécificité de leur distinction coïncide avec l'unité de leur substance. Il faut nécessairement trois Personnes distinctes pour que l'*homooúsios* puisse en établir la continuité d'action et la continuité de l'être : chacune des Personnes divines partage avec les deux autres la plénitude de la divinité ainsi que les titulatures divines : Éternité, Gloire, Honneur, Sagesse...

- L'argument de l'*homooúsios* devient comme l'arme la plus létale qui invalide la perspective arienne et dualiste des deux mondes : créé et incrémenté. Par l'Incarnation du Verbe de Dieu, la distinction claire entre les deux est établie et l'homme est introduit, par participation, dans la relation à Dieu par pure grâce.

Conclusion : De l'*homooúsios* à la Tri-Unité divine

Concrètement, l'*homooúsios* devient, après le Concile de Nicée, la marque de la théologie athanasiennne puisqu'il signifie que le Fils est Dieu au même titre que le Père est Dieu, et que l'Esprit Saint l'est également de la même façon que le Père et le Fils sont Dieu. Le fait de parler traditionnellement du Père, puis du Fils et enfin du Saint-Esprit n'introduit nullement une hiérarchie dans la Trinité. Confesser l'indivisible Trinité revient à confesser l'unité des Personnes divines. La pauvreté des mots humains devient flagrante devant la profondeur du mystère trinitaire. La théologie se fait à genoux. Selon Athanase, puisqu'il y a une même substance entre les Personnes divines, alors, le Père est Incréé, le Fils est incrémenté, le Saint-Esprit est Incréé ; le Père est Infini, le Fils est Infini, le

⁸⁴ Dîncă, *Le Christ et la Trinité chez Athanase d'Alexandrie* 36. Voir J. Lebon, Le sort du “consubstantiel” nicéen, *Revue d'histoire ecclésiastique*, n. 47 (1952), 522.

Saint-Esprit est Infini ; le Père est Éternel, le Fils est Éternel, le Saint-Esprit est Éternel. Plus encore, le Père n'est pas fait, ni créé ou engendré. Le Fils est Fils du Père, il n'est pas fait (n'est pas créé) mais il est engendré de la substance même du Père. L'Esprit Saint n'est pas créé, ni engendré, mais il procède du Père et du Fils et est co-glorifié et co-éternel avec eux. Tel est l'enjeu théologique sous-jacent de l'*homooúsiοs*. Nous ne confessons pas trois Dieux, mais un seul Dieu en trois Personnes (*CA III, 15, 4*), consubstantielles entre elles.

Puisque les Personnes divines sont *co*-éternelles et *co*-glorifiées, aucune d'elles n'est plus grande ou plus petite que l'autre : elles sont *co(n)*-substantielles. Tandis que la position arienne présente Dieu le Père seul comme étant sans commencement, sans égal, sans semblable, la réponse d'Athanase aux ariens et aux tropiques est sans équivoque :

C'est donc folie que de concevoir même et de dire un frère pour le Fils et, pour le Père, le nom de grand-père. Car, dans les Écritures, l'Esprit n'a été appelé ni fils, pour qu'on ne le croie pas frère [du Fils], ni fils du Fils, pour qu'on n'aille pas penser que le Père est [son] grand-père ; mais le Fils est dit Fils du Père et l'Esprit, Esprit du Père, et ainsi une est la divinité de la sainte Trinité et une la foi [en elle]⁸⁵.

Ceci établi, selon Athanase, accepter l'idée selon laquelle l'Esprit Saint serait l'Image du Fils reviendrait à le considérer comme inférieur au Fils et ainsi dire la dépendance de sa divinité soumise au Fils à la manière d'une dérivation naturelle. L'évêque d'Alexandrie, répond aux pneumatiques que l'Esprit Saint n'est pas issu du Fils. Seul le Fils est l'Engendré du Père. Le Fils contribue en collaboration avec le Père à la procession de l'Esprit. *Engendrement et Procession* disent les relations unissant les Personnes trinitaires : dans l'ordre ontologique de la substance, elles sont inséparables car *homooúsiοs*. Contre les tropiques et les ariens, et pour renforcer la foi des fidèles en l'*homooúsiοs*, appliqué aussi bien au Fils qu'à l'Esprit Saint, Athanase emploie trois analogies (la lumière, la source et la filiation sanctifiante) pour rendre compte de la piété chrétienne envers le Dieu Père, Fils et Saint-Esprit.

⁸⁵ *Lettres à Sérapion, I, 16, SC 15, 112.*

À travers l'image de la lumière, l'évêque d'Alexandrie écrit : « Le Père étant donc la lumière et le Fils étant son éclat [...], on peut voir aussi, dans le Fils, l'Esprit par lequel nous sommes illuminés. [...] Mais, quand nous sommes illuminés, c'est le Christ qui [nous] illumine en lui, car [l'Écriture] dit : "Il était la vraie lumière, qui illumine tout homme venant dans le monde" »⁸⁶. En d'autres termes, la lumière qui vient du Père passe par le Fils qui nous en transmet l'éclat par l'Esprit Saint. L'Esprit reçoit l'éclat du Fils qui est la conséquence de la lumière du Père dont nous sommes éclairés. La corrélation rendant possible une telle collaboration est d'ordre substantielle. Le Fils est *homooúsiοs* au Père, l'Esprit Saint aussi. On peut aussi en déduire que le Père (*Lux*) projette sur le Fils (le seul qui peut l'accueillir) sa *Lumen*. Le Fils devient alors la *Lumen gentium* (Lumière des nations) et c'est l'Esprit qui fait refléter l'éclat du Fils sur les nations.

Avec l'analogie de la source, Athanase s'exprime : « Le Père étant source et le Fils étant appelé fleuve, on dit que nous buvons l'Esprit. Car il est écrit : "Tous nous avons été abreuves d'un seul Esprit". Mais, abreuves de l'Esprit, nous buvons le Christ, car : "Ils buvaient à un rocher spirituel qui le suivait. Or, ce rocher, c'était le Christ" »⁸⁷. Autrement dit, le Fils (fleuve) prend sa source dans le Père (source). L'Esprit permet aux hommes de se nourrir de l'eau du fleuve qui est la source d'eau vive donnée pour la vie du monde. La relation Père/Monde s'établit dans le Fils et sous l'action de l'Esprit. L'Esprit est alors *homooúsiοs* au Père et au Fils.

Par l'analogie de la filiation sanctifiante, l'évêque d'Alexandrie nous dit de « croire qu'une est la sanctification, qui se fait du Père par le Fils dans l'Esprit-Saint. Et dans le fait, comme le Fils est unique engendré, ainsi aussi l'Esprit donné et envoyé par le Fils est également un [...]. Car unique étant le Fils, le Verbe vivant, il faut qu'unique, parfaite et pleine soit sa vivante efficience sanctificatrice et illuminatrice, ainsi que sa donation, qui est dite procéder du Père parce que de par le Fils, qui est confessé [comme provenant] du Père, il resplendit et est envoyé et est donné ». L'Esprit étant issu du Père et non pas créé, le Fils étant engendré du Père, c'est-à-dire issu du Père (de l'essence du Père) et non pas créé, il s'en suit que le Fils est *homooúsiοs* au Père et à l'Esprit. Telle est notre foi !

⁸⁶ Lettres à Sérapion, I, 19, SC 15, 116.

⁸⁷ Lettres à Sérapion, I, 19, SC 15, 116.

BIBLIOGRAPHIE

Sources :

Athanase d'Alexandrie, *Traités contre les ariens (CA)*, I, 11, 1, texte de l'édition K. Metzler, introduction et notes de Lucian Dîncă, traduction de Charles Kannengiesser, Paris, SC 598 2019.

Études :

- Bardy, B., *Recherches sur Lucien d'Antioche et son école*, Paris 1936.
- Boularand, E., *L'hérésie d'Arius et la « foi » de Nicée*, Paris 1972.
- Camplani, A., *Le lettere festali di Atanasio di Alessandria : studio storico-critico*, Roma 1989.
- Dîncă, L., *Le Christ et la Trinité chez Athanase d'Alexandrie*, Paris, coll. « Patrimoines Christianisme » 2012.
- Grillmeier, A., *Le Christ dans la tradition chrétienne, tome I. De l'âge apostolique au concile de Chalcédoine (451)*, Paris, coll. « Cogitatio Fidei 230 » 2003.
- Kannengiesser, Ch., *Le Verbe de Dieu selon Athanase d'Alexandrie*, Paris 1990.
- , *Athanase d'Alexandrie. Évêque et écrivain. Une lecture des Traité Contre les ariens*, Paris, coll. « Théologie historique », n. 70, 1983.
- , Holy Scripture and Hellenistic hermeneutics in Alexandrian christology : the Arian crisis, in: Ch. Kannengiesser et I. Lawrence, Center for Hermeneutical Studies in Hellenistic & Modern Culture/Colloquy 41/Holy Scripture & Hellenistic Hermeneutical Studies in Alexandrian Christo, 1982, 1-5.
- Martin, A., *Athanase d'Alexandrie et l'Église d'Égypte au IV^e siècle (328-373)*, Rome 1996.
- Meijering, E. P., *Orthodoxy and Platonism in Athanasius. Synthesis or Antithesis ?*, Leyde 1968.
- Williams, R., *Arius. Heresy and Tradition*, London 2001.
- Wilson, V., Le Fils homoousios au Père selon Athanase d'Alexandrie, *Théophilyon*, tome XXIX, vol. 1, 2024, 135-144.